



Crédit photo : MRC de Roussillon

La MRC de Roussillon à l'heure de la lutte aux changements climatiques

**Mémoire présenté par Boisés et écologie – Châteauguay dans le cadre de l'élaboration
du plan climat de la MRC de Roussillon**

Le 30 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

Présentation -----	p.3
Introduction -----	p.4
1. Les aléas et les risques climatiques dans la MRC de Roussillon -	p.6
2. L'adaptation, l'atténuation et la transformation -----	p.8
2.1 L'aménagement du territoire, la clé de voûte -----	p.8
a) La gestion de l'eau et des milieux naturels -----	p.9
b) La recharge problématique de la nappe phréatique -----	p.11
c) Les eaux de ruissellements en milieu urbain -----	p.14
d) Des quartiers de vie complets pour la protection de la nature	p.15
e) L'équité et la justice environnementale -----	p.16
2.2 L'activité économique et l'économie circulaire -----	p.18
a) La récupération, la revalorisation et la réutilisation (les 3 R)	p.18
b) Les carrières et les sablières	p.19
c) Le secteur industriel et les ICI	p.20
3. La réduction des GES -----	p.21
3.1 Dans les transports -----	p.21
a) L'électrification dans les transports, oui mais... -----	p.21
b) Le transport des marchandises -----	p.22
c) La mobilité active et le transport collectif -----	p.23
3.2 La décarbonation des bâtiments -----	p.24
a) Le chauffage des bâtiments -----	p.24
b) La construction des bâtiments -----	p.25
4. Application et indicateurs de suivi -----	p.26
5. Conclusion et remerciements -----	p.29
Annexe -----	p.30

PRÉSENTATION



Boisés et écologie – Châteauguay (BEC) est un organisme citoyen voué à la préservation des milieux naturels urbains dans la grande région de Châteauguay, par un aménagement du territoire repensé qui prône la densification des secteurs déjà bâtis et dotés d’infrastructures et de services. BEC fait également la promotion de la nécessaire transition socio-écologique en vue de transformer nos communautés en collectivités viables et résilientes.

Nos actions visent à interpeller et conscientiser nos élus municipaux et la population de Châteauguay aux enjeux et défis importants liés aux crises climatiques, de la biodiversité et du logement, à la transition socio-écologique et à leur offrir des activités éducatives en lien avec notre mandat.

Nous rejoignons des centaines de citoyen.nes châteauguois.es, mais également des villes et communautés limitrophes comme Léry, Mercier et Beauharnois et Kahnawà : ke. Nous collaborons avec d’autres groupes et mouvements environnementaux et écologistes comme SOS Forêt Fernand-Seguin, Sauvons la terre à Faubert et À Châteauguay, quelle ville voulons-nous ?, et le Mouvement d’action régionale en environnement (MARE), car nous croyons que la concertation et l’action commune est la voie à suivre pour créer la synergie nécessaire aux changements profonds qui doivent survenir pour assurer l’avenir des générations futures.

INTRODUCTION

Les changements climatiques sont là et ont déjà commencé à faire des ravages. Destruction de biens immobiliers, de boisés et de milieux naturels, sécheresses qui affectent les cultures, périodes de smog causées par des feux de forêts et de canicules étouffantes qui affectent la santé de la population, sans parler des pluies diluviennes qui provoquent des refoulements d'égout importants ou des inondations.

Selon la firme AON, un des principaux cabinets mondiaux de services professionnels, fournissant un vaste éventail de solutions de risques, de retraite et de santé, la valeur des remboursements d'assurance après sinistre a été atteint 9,1 milliards de dollars en 2024, un record de tous les temps. Et on s'attend à ce que les catastrophes naturelles augmentent de 50% d'ici 2040.¹ Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, mais **c'est dans 15 ans.**

Dans cette optique, les plans climat des MRC sont stratégiques. Ils doivent permettre aux villes et villages qui sont sur leur territoire d'être plus résilients face aux aléas du climat, donc d'être plus en mesure d'affronter les catastrophes naturelles. Ils doivent aussi amener les communautés et les populations qui les habitent à **modifier** leurs habitudes de consommer, de se véhiculer et de produire, entre autres pour **freiner** les émissions de GES et donc le réchauffement climatique, mais également pour adopter un mode de vie soutenable. C'est un fait avéré depuis des décennies : l'activité humaine est une très grande contributrice des émissions problématiques des gaz à effet de serre.²

Au Québec, on est encore bien loin d'atteindre la cible de 37,5% de réduction de GES par rapport aux niveaux de 1990 que c'est fixé le Gouvernement du Québec dans son Plan pour une économie verte pour l'année 2030. Excluant les résultats de la Bourse du carbone californienne, en 2022, le Québec avait réduit ses émissions de GES de 7,2 % par rapport aux niveaux de 1990³. Et c'est surtout dans les secteurs du chauffage dans les bâtiments et de l'agriculture que l'on note les efforts de réduction les plus importants.⁴ Or ces secteurs ne sont pas les plus gros émetteurs de GES. Le transport et le secteur industriel qui sont les champions à ce chapitre au Québec traînent de la patte. Seulement 20 % des véhicules

¹ Les Affaires, Leïla Jolin-Dahel, mi-septembre 2025 : [Assurances: 50% plus de catastrophes naturelles d'ici 2040](#)

² Gouvernement du Canada, Environnement et Ressources naturelles, [Émissions de gaz à effet de serre](#)

³ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [Bilan 2023-2024 de l'action climatique](#), 2024

⁴ Gouvernement du Québec, Tableau de bord climatique, [Cibles gouvernementales de l'action climatique](#), 15 septembre 2025

légers sur les routes sont électriques, la proportion est minime pour les camions et seulement 5,6 % des grands émetteurs industriels ont réalisé une étude de réduction de leurs émissions de GES.⁵

Le portrait des émissions de GES dans la MRC de Roussillon est semblable : le transport et le secteur industriel sont les deux plus gros émetteurs de GES, émettant respectivement 58 % et 26 % des GES sur le territoire⁶.

La MRC s'est également donné comme objectif de réduire de 30 % ses émissions de GES, mais par rapport aux niveaux de 2023. Cela nous semble une cible peu ambitieuse et pour y arriver on mise principalement sur le transport léger et le bâtiment, qui ensemble représentent 67 % des émissions de GES.⁷

Dans ce mémoire, nous abordons les mesures qui nous semblent appropriées pour permettre aux villes et villages de la MRC de Roussillon de s'adapter aux aléas du climat et pour réduire les émissions de GES de façon significative, afin d'assurer la santé, la résilience et la pérennité des collectivités de Roussillon dans une approche intégrée et visant l'équité sociale.

Nous allons toutefois plus loin que les simples mesures d'adaptation et d'atténuation, car il nous semble primordial de mettre l'accent sur certains aspects importants dans notre région : la gestion de l'eau potable et la protection de notre réseau hydrique et de la nappe phréatique en milieu rural. L'idée c'est d'atteindre, sinon de dépasser la cible fixée par la MRC de Roussillon.

Enfin, nous suggérons fortement à la MRC d'étendre l'application de ce plan climat à plus de deux ans (actuellement prévu entre 2025-2027). Soyons réalistes : aucune des mesures ou des cibles qui seront fixées dans ce plan ne pourra être atteinte dans un si court laps de temps. Et les efforts pour le climat doivent se poursuivre jusqu'à temps que les objectifs d'adaptation et d'atténuation soient atteints sinon dépassés.

Le Québec s'est fixé une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % en 2030 par rapport au niveau de 1990, ce qui correspond à des émissions de 53,3 millions de tonnes équivalent CO₂ (Mt).

⁵ Gouvernement du Québec, [Cibles gouvernementales de l'action climatique](#), 15 septembre 2025

⁶ Présentation d'Alexey Malyshev, responsable du Plan climat à la MRC de Roussillon, 7 octobre 2025

⁷ Ibid.

1. LES ALÉAS ET LES RISQUES CLIMATIQUES EN MONTÉRÉGIE OUEST

La MRC de Roussillon est la MRC la plus peuplée du Québec. Elle regroupe 11 municipalités dont plusieurs rurales. C'est à Châteauguay, la ville la plus peuplée, que le salaire médian annuel des résidents est le plus bas, à 75 783 \$.

Plus de 70 % de son territoire est rural, les zones urbaines étant concentrées, pour la plupart, le long des berges du fleuve Saint-Laurent. De nombreuses rivières et cours d'eau sillonnent la région qui fait partie du bassin versant de la Châteauguay. La région qui borde le lac Saint-Louis est une région marécageuse comportant de nombreux milieux humides et une faune et une flore riches.

Le Roussillon fait partie du système forestier de l'érablière à caryer unique au Québec et était autrefois rempli de forêts feuillues. Les activités agricoles ont décimé les forêts : le couvert forestier ne représente plus que 10 % de l'ensemble du territoire, selon l'Observatoire du Grand Montréal.

La MRC compte également 8 zones industrielles dans la plupart de ces gros centres urbains, mais également dans les villes de Saint-Isidore et Saint-Philippe.

Elle est traversée par un axe routier majeur, l'autoroute 30 et compte dans sa portion est un service de train de banlieue.

Comme tout le sud du Québec, la région se réchauffe plus vite que le reste de la province, dans un Canada qui se réchauffe plus vite que le reste du monde.

L'organisme Ouranos prédit que les épisodes de canicules comptant des journées de plus de 30 degrés Celsius et des nuits de plus de 20 degrés Celsius vont aller en s'accroissant. L'organisme estime que ce réchauffement va provoquer une migration vers le nord de plusieurs essences de feuillus, sans compter les mouvements de la biodiversité, et de l'apparition de maladies vectorielles.⁸

Les pluies diluviennes provoquant des refoulements d'égout et des inondations vont aller en s'accroissant, tout comme les épisodes de verglas l'hiver ou les périodes de sécheresse le reste de l'année, ce qui va accroître les dangers de feux de broussailles ou de forêts. Les tempêtes de vents violents, de type tropical, les microrafales vont se multiplier.

Les risques dans les secteurs urbains sont nombreux : dommages matériels par l'eau, les vents ou la glace, dommages aux infrastructures municipales, accroissement des épisodes

⁸ Ouranos. Webinaire « Impacts et solutions d'adaptation » Mai 2025

de surverses dans les cours d'eau (augmentation de la pollution des cours d'eau), dommages au réseau électrique, îlots de chaleur et smog affectant la santé humaine, entre autres.

Les effets sur la santé humaines sont multiples : plus de décès, plus d'accouchements prématurés et d'avortements, plus de problématiques de santé mentale (plus de stress, d'agressivité, et de violences conjugales, entre autres), un système de santé sous pression en raison des populations à risque (bébés, aînés, personnes à faible revenu et/ou vulnérable).

En milieu rural, le manque de pluie, jumelé à une plus grande évaporation en raison du réchauffement des températures, risque également d'affecter la nappe phréatique déjà mise à mal en raison de l'utilisation actuelle de l'eau pour l'irrigation des terres et carrières⁹ et de causer une pénurie.

Tous ces aléas signifient des coûts de réparation et de compensation exorbitants. La prévention va signifier des investissements importants mais cela fera en sorte que le fardeau financier sera moins lourd à long terme.

1. L'ADAPTATION, L'ATTÉNUATION ET LA TRANSFORMATION

À la lumière des constats précédents, nous avons regroupé les différentes mesures qui nous semblent essentielles pour aider le Roussillon à mieux affronter les aléas du climat.

Ce qui est clair dans toute la documentation et les expertises consultées, c'est que nos façons de faire, notre mode de vie, nos habitudes de consommation, de production et surtout notre rapport à la nature, doivent changer. Le territoire et la plupart de nos ressources ne sont pas renouvelables, alors que nous progressons dans une optique de croissance de la population, de notre économie, du PIB... Il faut repenser « la richesse », et notre rapport à cette richesse, faire en sorte que les gains individuels ne se fassent pas au détriment du bien collectif et de la planète.

2.1 L'aménagement du territoire, la clé de voûte

La MRC de Roussillon et les onze communautés qui la composent doivent prioritairement s'attaquer à mettre en place des politiques et des mesures pour se transformer afin d'affronter efficacement les aléas du climat.

⁹ Radio-Canada, « Il va manquer d'eau dans plein d'endroits, si on continue comme ça », 27 août 2025

Cette transformation doit nécessairement passer par une planification réfléchie du territoire et de son aménagement. Le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon doit être revu pour inciter, voire imposer, sur le territoire, dans les communautés où cela est possible, un aménagement qui créera des communautés à échelle humaine « de quinze minutes », avec des quartiers de vie complets et des noyaux villageois renforcés. Cette nouvelle planification territoriale doit s'appuyer sur la densification des artères de transports collectifs structurants et inclure un réseau de pistes multifonctionnels, afin de favoriser les déplacements actifs et de préserver les milieux naturels urbains. L'interconnectivité des écosystèmes des milieux naturels doit également être assurée dans toute planification future par l'aménagement de corridors de connectivités exempts de coupures.

Les avantages d'un tel aménagement sont multiples :

- **réduction** de l'utilisation de la voiture pour les déplacements;
- **accroissement** de la mobilité active;
- **accroissement** des moyens alternatifs de déplacement (co-voiturage, transport collectif public et sur demande, etc.);
- **densification** des secteurs déjà bâtis, ce qui réduit à long terme les coûts en infrastructures et met fin à l'étalement urbain;
- **conservation** des milieux naturels boisés et humides et des terres agricoles;
- **protection** de la biodiversité;
- **milieux** de vie plus sécuritaires et sains;
- **accroissement** du dynamisme des quartiers en regroupant dans un même secteur une foule d'activités (épicerie, garderie, santé, services de proximité, services culturels ou de loisirs, etc.).

L'aménagement du territoire doit jouer un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques et dans la qualité de vie de la population. Les municipalités disposent de toutes sortes de moyens pour inciter les promoteurs à embrasser cette nouvelle vision du développement, comme des mesures d'écofiscalité, de moratoire pour la construction résidentielle ou commerciale dans des milieux naturels ou espaces verts, d'expropriation à des fins de conservation, de droit de préemption pour l'achat de terrains et de revente à des taux avantageux pour de la densification, pour ne nommer que ceux-là.

Dans notre système, l'offre conditionne la demande. Les municipalités sont au cœur de la transformation qui doit s'opérer dans nos sociétés, afin d'amener les gens à opter pour de nouvelles façons de vivre et de se déplacer. Si les milieux de vie deviennent plus compacts et plus orientés vers les services de proximité, les gens vont s'ajuster et y trouver

leur compte. Une densification intelligente, qui permet des habitations avec un certain caractère intime, peut offrir des milieux de vie agréables et sécuritaires autant pour les familles que pour les personnes seules. Nos propositions ont toutes pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyen.ne.s. Nous voyons les mesures d'adaptation et d'atténuation aux aléas du climat comme un tout holistique. Dans ce sens, nous aimons bien l'approche de la Ville de Québec, qui tient compte de l'interconnectivité d'un grand nombre de mesures¹⁰.

Nous reprenons ce concept à la page 15, dans le point d) Des quartiers de vie complets pour la protection de la nature, mais voici déjà quelques pistes d'actions prioritaires :

PISTES D' ACTIONS :

- **Avec l'aide des municipalités, identifier dans le schéma d'aménagement les milieux naturels restants et les terrains propices à la re-naturalisation, afin d'atteindre la cible du 30 % de protection des milieux naturels terrestres et aquatiques, et les inscrire dans la trame verte et bleue de la CMM.**
- **Identifier dans le schéma d'aménagement les corridors de connectivité de la biodiversité partout sur le territoire et assurer leur pérennité en interdisant tout développement.**
- **Identifier dans le schéma d'aménagement les secteurs imperméabilisés à verdir et rendre plus éponges.**

a) La gestion de l'eau et des milieux naturels

L'eau est notre ressource la plus importante, et est extrêmement menacée par les changements climatiques. Dans notre région, la problématique de l'eau est autant en milieu urbain, qu'en milieu rural.

Dans l'ouest du Roussillon, la problématique de l'eau en milieu urbain touche en commun 5 municipalités en raison de la contamination des lagunes de Mercier. Châteauguay doit desservir en eau potable 4 municipalités (Mercier, Sainte-Martine, Saint-Isidore et Saint-Urbain-Premier), en plus de la Ville de Léry. Un organisme intermunicipal, la Régie

¹⁰ Plan climat de la Ville de Québec 2026-2035, Pour des collectivités, en santé, prospères et innovantes, version préliminaire.

intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de la Châteauguay (RIAVC) gère l'approvisionnement en eau des 4 municipalités impactées par la contamination des lagunes de Mercier. Cette organisation a entraîné son lot de conflits au fil des ans, soit entre les 4 municipalités composant la RIAVC¹¹, soit entre Châteauguay et les villes qu'elle doit desservir.¹²

La croissance résidentielle et industrielle des dernières années est phénoménale dans les villes de Châteauguay, Léry et Mercier et le secteur industriel de Châteauguay est en pleine expansion. Cette croissance impose des pressions énormes sur l'approvisionnement en eau. Mercier a d'ailleurs imposé un moratoire sur la construction résidentielle en 2019, en raison de problèmes d'eau jaune et de baisse de pression.¹³

Ces problèmes sont récurrents à Châteauguay, mais la Ville n'a jamais pris une pause dans son développement pour analyser et comprendre à fond la problématique de l'eau potable.

Or, la crise du logement vient exacerber les besoins en eau potable. Châteauguay entre autres est en croissance vitesse Grand V, autant du côté résidentiel qu'industriel. De nouveaux projets sont sur les planches à dessin à Châteauguay, mais également dans plusieurs autres municipalités avoisinantes sans qu'on ait l'impression qu'une analyse en profondeur des pressions et des impacts que ces nouveaux développements auront à l'échelle régionale sur les besoins en eau.

Nous suggérons la mise en place d'un mécanisme de planification régionale de l'approvisionnement en eau potable dans la région du Grand Châteauguay qui réunirait à la même table la Ville de Châteauguay et toutes les municipalités qu'elle dessert. La MRC régionale pourrait piloter cette initiative, elle qui est déjà responsable de voir à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

La crise du logement vient également exacerber les pressions sur les milieux naturels ou les terrains vacants. Malgré l'adoption de règles claires concernant l'aménagement prioritaire dans les villes du cadre déjà bâtis ou des noyaux villageois dans les localités rurales (OGAT, Québec 2024), afin de protéger les milieux naturels, des villes continuent de

¹¹ Cybersoleil, [Les villes alimentées en eau par Châteauguay devront payer leur part d'un réservoir](#), le 2 octobre 2019.

¹² Cybersoleil, [Aqueduc : Léry peut se brancher au réseau de Châteauguay, tranche une juge](#), le juillet 2025.

¹³ Cybersoleil, [Développement immobilier à Mercier : une pause pour réfléchir à l'avenir](#), 9 février 2020.

planifier des développements dans des boisés, milieux humides ou zones naturelles faisant office de zones tampon le long d'axes routiers majeurs.

La MRC doit revoir son schéma d'aménagement, afin d'inciter fortement les municipalités à repenser leur développement en fonction des nouvelles OGAT.

La Ville de Châteauguay vient d'adopter un Plan de transition écologique dans lequel elle s'engage à évaluer les services écosystémiques de ces milieux naturels résiduels. Un exemple que devrait suivre la MRC de Roussillon, afin de protéger le peu de milieux naturels qui restent sur son territoire.

PISTES D' ACTIONS :

- **Mettre en place un mécanisme de planification régionale des besoins en eau potable dans la région du Grand Châteauguay, et de protection des milieux naturels.**
- **Effectuer une analyse en profondeur des réserves en eau potable pour la région du Grand Châteauguay, incluant la recharge de la nappe phréatique, dans un contexte de changements climatiques, afin de s'assurer de la disponibilité future de l'eau et de fixer des objectifs de croissance soutenable dans la région du Grand Châteauguay.**
- **Intégrer le Plan directeur de l'eau de l'OBV SCABRIC dans le schéma d'aménagement révisé.**
- **Interdire tout aménagement en bordure des cours d'eau et rivières, surtout en zone inondable.**
- **Bonifier le futur Plan régional de protection des milieux humides et hydriques (PRMHH) en y incluant tous les milieux naturels (humides, hydriques mais également boisés et à naturaliser) et en interdisant tout développement résidentiel, commercial ou industriel dans ces milieux naturels, sauf à des fins récréotouristiques ou nourricières.**
- **Analyser et évaluer les services écosystémiques rendus par les milieux naturels.**

b) La recharge problématique de la nappe phréatique en milieu rural

Nous subissons déjà des impacts majeurs dû aux changements climatiques sur tous les aspects de notre gestion de l'eau sur le territoire de la MRC de Roussillon. L'évolution récente

de la hausse des températures et des cycles pluies-sécheresses des dernières années a démontré l'inefficacité de l'aménagement actuel de notre territoire agricole à préserver une bonne qualité de l'eau de surface et un niveau satisfaisant des eaux souterraines disponibles.

L'actuel projet de Plan climat de la MRC est une opportunité pour évaluer l'état de nos connaissances sur les impacts de cette crise climatique et d'envisager des solutions d'adaptations pour assurer l'avenir de notre milieu de vie et de notre agriculture que l'on veut nourricière.

État des lieux :

- Les 27 110 hectares de la zone agricole comptent pour 73% de la superficie totale de la MRC de Roussillon.¹⁴
- Les 11 municipalités sont situées dans 5 bassins versants drainés par 547 kilomètres de cours d'eau presque entièrement linéarisés. Ces derniers sont alimentés par un nombre inconnu de kilomètres de fossés de drainage et de tuyaux de drainage souterrains¹⁵. (Voir les cartes en annexe)
- Les cours d'eau du bassin versant de la rivière Châteauguay sont linéarisés à 84%.¹⁶ (Voir tableau des bassins en annexe)
- Près de la moitié des bandes riveraines des cours d'eau sont jugées non-conformes.¹⁷
- L'absence quasi-totale de milieux humides en milieu agricoles nous privent des services écosystémiques que peuvent rendre ces infrastructures vertes. Les milieux humides répertoriés dans la MRC de Roussillon comptent pour moins de 1% des territoires des municipalités agricole à plus de 90%.¹⁸
- Le couvert forestier est nettement plus faible en zone agricole dite « verte » qu'en zone urbaine dite « blanche » (Saint-Isidore : 2,3%, Saint-Mathieu : 6,2%, Châteauguay : 17,8%).¹⁹
- Une période d'étiage historique en 2025 a mis à mal l'état de nos cours d'eau.²⁰

¹⁴ Plan de développement de la zone agricole de Roussillon ([PDZA](#)), 2019.

¹⁵ Projet de plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Roussillon ([PRMHH](#)), 2023

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ CMM, Observatoire du Grand Montréal. Portraits territoriaux. [MRC de Roussillon](#), 2021

¹⁹ CMM, Observatoire du Grand Montréal, Portraits territoriaux. [Châteauguay](#), 2021

²⁰ Le Devoir, « [Pourquoi le niveau d'eau est-il aussi bas au Québec](#) », édition du 16 octobre 2025.

Un aménagement qui vise à évacuer l'eau du territoire



Dans un contexte de crise climatique, les effets combinés des différents aménagements anthropiques tels que la linéarisation des cours d'eau, la généralisation des fossés agricoles et le drainage souterrain ayant pour but d'évacuer le plus rapidement possible les eaux de pluie sont responsables de multiples impacts sur le milieu de vie.

Ces aménagements peuvent donc être liés à une augmentation des épisodes et des intensités des inondations en aval des cours d'eau linéarisés en raison du débit hydraulique. Ces aménagements ont un impact négatif sur la qualité de l'eau, la santé de la faune et de la flore benthique (au fond de l'eau), ainsi que sur un déficit de percolation de l'eau de pluie afin de contribuer à une recharge de la nappe phréatique.

De plus les opérations de remblais et de drainage des milieux humides ainsi que des coupes forestières afin d'agrandir les surfaces de culture ont des impacts négatifs sur la capacité du territoire à absorber de grandes quantités d'eau qui serviraient notamment à filtrer cette eau, réguler les débits dans les cours d'eau, réguler les cycles de pluie par l'évapotranspiration des végétaux et permettre à une partie de l'eau de percoler vers la nappe phréatique.

Un futur incertain pour les populations et l'agriculture

Les scénarios, même les plus optimistes, modélisés par l'organisme Ouranos prévoient des augmentations des fréquences et des intensités de pluies extrêmes et des périodes de sécheresse.

Des températures plus chaudes augmenteront encore plus la déshydratation des sols et des végétaux exigeant ainsi un plus grand recours à l'irrigation pour nos cultures. Les niveaux des eaux souterraines deviendront encore plus déterminants sur notre capacité à puiser de l'eau pour répondre aux besoins des citoyens et de notre industrie agricole.

S'adapter ou sécher

Des solutions audacieuses doivent être envisagées afin de trouver un équilibre entre nos besoins de drainage et d'irrigation dans cette perspective de changements climatiques.

PISTES D' ACTIONS :

- **Permettre à nos cours d'eau de retrouver un espace de vie en assurant une végétation naturelle de 30 mètres, tel que proposé à la MRC Pierre-de-Saurel. (Plan de protection des milieux naturels et PRMHH, 2025, p.236)**
- **Généraliser l'aménagement des bassins de rétention des eaux de pluie pour des fins d'irrigation des cultures**
- **Revoir les règlementations de façon à limiter la captation des eaux souterraines**
- **Prioriser les infrastructures vertes telles que le réaménagement ou la restauration des forêts et des milieux humides**
- **Revoir le Plan de développement de la zone agricole PDZA ainsi que le Plan régional des milieux humides et hydriques de façon à y intégrer les perspectives de changements climatiques et les solutions d'adaptation nécessaires.**
- **Interdire toute perte du territoire agricole et favoriser la création d'entreprises agricoles familiales et biologiques.**
- **Encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et améliorant la rétention de l'eau dans les sols afin de réduire les besoins en irrigation.**
- **Réviser le Règlement 109 de la MRC de Roussillon régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de façon à y intégrer la réalisation des solutions d'adaptation aux changements climatiques visant à assurer un juste équilibre entre une agriculture nourricière résiliente et une protection des eaux de surface et souterraines.**

c) Les eaux de ruissellements en milieu urbain

En milieu urbain, pour s'adapter aux changements climatiques, il faut bien sûr, mettre les infrastructures municipales actuelles à niveau (infrastructures grises), mais il faut aussi recourir aux infrastructures dites vertes, qui sont entre autres idéales pour la gestion des eaux de ruissellement.

Quand on parle d'infrastructures vertes, on parle d'espaces verts (boisés, milieux humides, parcs boisés ou non, terrains en friche, placettes, etc.), mais on parle aussi de

stationnements et de trottoirs végétalisés, d'aménagement de fossés de rétention le long des rues, de parcs éponges dans certains quartiers. Toutes ces mesures peuvent contribuer à réduire les coûts de mise à niveau des infrastructures grises en éliminant dans certains cas le besoin de construire de nouvelles conduites d'égout pluvial par exemple.

PISTES D' ACTIONS :

- **Exiger la révision des plans d'aqueduc et d'égout municipaux, afin d'identifier les secteurs pouvant bénéficier d'infrastructures vertes.**

d) Des quartiers de vie complets pour la protection de la nature

L'aménagement de quartiers de vie complets comporte également plusieurs bénéfices qui touchent autant à l'adaptation qu'à la réduction des émissions de GES. En priorisant le réaménagement du cadre bâti des villes et villages, dans lequel on retrouve généralement les axes de transport collectif, un grand nombre de services de proximité, et des pistes multifonctionnelles, on favorise les déplacements actifs au lieu du recours à l'automobile, et du même coup, la réduction des émissions de GES. Ce redéveloppement, accompagné de politiques de verdissement et d'ajout d'un nombre non négligeable de logements sociaux, permet également d'amoindrir les iniquités climatiques et de protéger les populations vulnérables ou à faible revenu des aléas du climat.

L'aménagement d'espaces verts comme des placettes boisées, des allées avec trottoirs végétalisés et boisés, entre autres, contribuent également à éliminer des îlots de chaleur tout en favorisant la rétention de l'eau.

Les villes traversées par des cours d'eau auraient également tout avantage à adopter une réglementation afin de retourner les berges dans l'espace public. L'accès public à des points d'eau est une mesure favorisant l'équité et permettant aux moins nantis de se rafraîchir gratuitement.

Cette planification permet également la réhabilitation des espaces verts dégradés et la protection des milieux naturels existants qui rendent d'énormes services écosystémiques gratuits : filtres pour l'air, le bruit et l'eau, parcs éponges, habitats significatifs pour la biodiversité, zones tampon le long d'axes routiers importants, îlots de fraîcheur, lieu de détente et de loisirs lorsqu'aménagés et entretenus, espaces nourriciers et porteurs de

projets d'agriculture urbaines. On est ici aussi dans l'atténuation, car il est clair que les milieux naturels sont de bons puits de carbone²¹.

En milieu rural, la consolidation des noyaux villageois permet d'avoir à « déstructurer des îlots agricoles » et dont à freiner la perte des territoires agricoles protégés.

La MRC, par la révision de son schéma d'aménagement et l'adoption de règlements spécifiques, peut guider les villes et les villages dans ce grand chantier.

PISTES D' ACTIONS :

- **Réviser le schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon pour tenir compte de l'urgence climatique, prioriser le redéveloppement du cadre bâti (secteurs à redévelopper ou noyaux villageois) dans les onze municipalités qui la composent et identifier ces zones de développements prioritaires.**
- **Établir des critères de densité qui s'intègrent et s'harmonisent au cadre déjà bâti dans les villes et villages, tout en permettant d'atteindre la cible de croissance moyenne des ménages établie par l'Institut national de la Statistique du Québec.**
- **Imposer des normes au chapitre de la construction de logements sociaux dans ces redéveloppements.**
- **Cartographier le territoire pour identifier les îlots de chaleur et les secteurs qui ne respectent pas le principe du 3-30-300.**
- **Favoriser l'accès à l'eau dans les municipalités traversées par un cours d'eau.**

e) L'équité et la justice environnementale

Les changements climatiques ne frappent pas chacun de la même façon. Mais ils affectent tout le monde de la même manière. Quel que soit le statut social, quels que soient le niveau de vie.

Les populations vulnérables et à faible revenu sont davantage exposées aux risques dans cette crise que les autres couches de la population et la MRC doit en tenir compte.

²¹ CCA-CAC, Conseil des Académies Canadiennes, [Le potentiel des puits de carbone naturels du Canada pour atténuer le changement climatique](#), 2022

Elle doit inscrire dans son schéma d'aménagement une obligation pour les municipalités d'inclure une part non négligeable de logements sociaux climatisés, ou conçus de façon à protéger de la chaleur les occupants, dans tous les nouveaux développements résidentiels, ou densification de cadre bâti.

Elle doit favoriser la mobilité active sur tout son territoire, y compris dans les milieux ruraux, par une offre de service de transport collectif ou partagé gratuit ou à coût minime.

Elle doit inscrire dans ses règlements une obligation pour les municipalités d'identifier les îlots de chaleur et de les éliminer en priorité.

La municipalité régionale peut également inscrire dans son schéma d'aménagement le principe du 3-30-300, c'est-à-dire de planifier le territoire de façon à ce qu'il y ait trois arbres de visibles de la fenêtre de tout bâtiment, qu'il y ait 30 % de milieux naturels terrestres protégés sur le territoire et 30 % de milieux aquatiques protégés, et qu'il y ait un parc ou un espace vert accessibles à moins de 300 mètres de toute résidence.

L'accès à un point d'eau public est également important pour permettre aux populations vulnérables de se rafraîchir lors d'épisodes de canicule. Les secteurs abritant ces populations devraient pouvoir être aménagés de parcs avec jeux d'eau ou fontaines.

PISTES D' ACTIONS :

- **Imposer des normes au chapitre de la construction de logements sociaux dans tous nouveaux développements, partout sur le territoire de la MRC.**
- **Prioriser dans le schéma d'aménagement le verdissement et des mesures de rafraîchissement des secteurs abritant des populations vulnérables ou défavorisées.**
- **Offrir la gratuité du transport collectif et des services municipaux aux personnes vulnérables, défavorisées ou à faible revenu.**
- **Contribuer au soutien des OBNL d'habitations ou aux coopératives d'habitations.**
- **Cartographier le territoire pour identifier les îlots de chaleur et les secteurs qui ne respectent pas le principe du 3-30-300.**
- **Favoriser l'accès à l'eau dans les municipalités traversées par un cours d'eau.**

2.2 L'activité économique et l'économie circulaire

Nous débordons ici du cadre « suggéré » par le Gouvernement du Québec sur l'élaboration des plans climat, mais il nous semble important de mettre en lumière le fait que de transformer nos façons de faire, c'est aussi de transformer la façon dont nous consommons les biens, et exploitons et utilisons nos ressources et leurs « rejets ».

a) La récupération, revalorisation et réutilisation (les 3 R)

Dans notre société de consommation, on a tendance à vouloir remplacer nos objets qui ne fonctionnent plus. Téléviseurs, lave-vaisselles, sécheuses, cellulaires, la liste est longue de produits dont la durée de vie dans nos foyers est de plus en plus courte, en raison de « l'obsolescence programmée » ou parce que remplacés régulièrement par les fabricants par des modèles plus performants.

Or, un grand nombre de biens peuvent être réparés quand ils font défaut. Et avec une bonne campagne d'information, on peut montrer aux gens qu'ils peuvent prolonger la durée de vie de ces objets, comme un cellulaire, par exemple.²²

La MRC de Roussillon pourrait favoriser l'émergence dans les villes où il y en a pas de centres communautaires de récupération, réparation, revalorisation et de réutilisation de biens personnels, d'électro-ménagers, d'appareils informatiques. En plus d'aider à réduire les émissions de GES, ces centres pourraient également servir de projets de réintégration sociale et d'éducation populaire. Les co-bénéfices pour les communautés seraient innombrables.

Les 3R peuvent aussi s'appliquer aux résidus alimentaires. L'agriculture étant une activité d'importance dans la MRC de Roussillon, l'administration municipale aurait tout à gagner de maximiser les productions agricoles en favorisant et investissant dans des programmes de glanage et de transformation alimentaire. Plusieurs organismes sont déjà activement impliqués dans ces activités et mériteraient un coup de pouce de la MRC par la promotion de ces activités auprès des producteurs maraîchers locaux²³.

²² Carboneutre, [Les 3R appliqués aux changements climatiques](#), 2023

²³ [Alternative Aliment-terre](#), [Les Complices Alimentaires](#)

PISTES D'ACTION :

- **Soutenir les initiatives 3 « R » par réglementation.**
- **Soutenir les initiatives de glanage et de transformation alimentaire.**

b) Les carrières et les sablières

De l'avis même de la mairesse de Mercier, où l'on retrouve un grand nombre de carrières, il est difficile, voire impossible de surveiller les activités autour des nombreuses carrières et sablières en activité dans la région des lagunes de Mercier. Au point où la mairesse a carrément demandé l'aide des citoyens pour aider la municipalité à agir sur son territoire.²⁴

La MRC De Roussillon pourrait intervenir pour exiger du Gouvernement du Québec un resserrement de la réglementation concernant l'exploitation des carrières et sablières pour obliger les propriétaires à installer un système de caméras de surveillance et des clôtures autour des sites. Les exploitants devraient également être responsable de la décontamination et de la remise en état des sites à leur fin de vie, soit pour qu'ils puissent être remis en culture, ou pour être renaturalisés.²⁵

PISTES D'ACTION :

- **Encadrer plus étroitement l'exploitation des carrières et sablières afin d'éviter leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été autorisées.**
- **Faire pression auprès du Gouvernement du Québec pour interdire tout nouveau permis d'exploitation de carrières ou de sablière dans le l'esker de Mercier et pour accroître la surveillance des sites existants.**

²⁴ Info Suroit.com, Environnement : [Lise Michaud invite les citoyens de Mercier à s'impliquer](#), 4 avril 2025

²⁵ Loiselle-Prince, Samuel, [Recommandation d'une stratégie de gestion environnementale pour la remise en état des carrières et sablières en milieu agricole : le cas de l'esker de Mercier](#), U. de Sherbrooke, thèse de maîtrise, mai 2012

c) Le secteur industriel et les ICI

Les données même de la MRC de Roussillon, issues de l'inventaire des GES de 2023, montrent que le secteur industriel est le deuxième plus grand émetteur de GES dans la municipalité régionale du comté, avec 26 % des émissions à lui seul.

Malgré le fait que d'autres programmes gouvernementaux aident ce secteur à réduire ses émissions de GES, la MRC de Roussillon aurait tout intérêt à tenir compte de ces émetteurs dans son plan climat et à fixer des cibles de réduction pour ce secteur.

La réduction de 30 % des émissions de GES dans le Roussillon ne peut être atteinte sans l'apport des industriels dans les 8 zones identifiées comme telles dans la MRC.

La municipalité régionale doit poser un diagnostic sur les sites industriels et identifier leur degré et leurs sources d'émissions de GES, afin d'avoir un portrait clair de la situation et de permettre également aux citoyens de comprendre l'étendue de la problématique. La MRC de Roussillon peut par la suite fixer par réglementation des normes d'exploitation, de chauffage, de récupération de chaleur, de construction ou de verdissement des sites, et même proposer l'adoption de règlements d'écofiscalité pour inciter les « grands émetteurs » à redresser la situation.

Ce même diagnostic pourrait être fait pour les secteurs institutionnel et commercial. Les commerces peuvent, en adoptant des pratiques plus écoresponsables, modifier leur façon de faire ou leurs pratiques afin de réduire leur empreinte écologique. Les hôpitaux et le milieu de la santé en général est également, paradoxalement, un grand émetteur de déchets difficilement éliminables. En 2020, la section québécoise de la Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine publiait un rapport comprenant des dizaines de recommandations afin de réduire l'empreinte écologique considérable des hôpitaux²⁶. La MRC dans son plan climat pourrait promouvoir certaines de ces recommandations facilement applicables à l'échelle régionale.

²⁶ IFMSA-Québec, [Empreinte écologique des hôpitaux](#), 2020

PISTES D' ACTIONS :

- **Effectuer un diagnostic des sites industriels et identifier leurs sources d'émissions de GES et le degré de ces émissions.**
- **Faire un rapport annuel des actions posées dans le secteur des ICI pour s'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de GES et souligner les entreprises qui se démarquent.**

2. LA RÉDUCTION DES GES

3.1 Dans les transports

a) L'électrification dans les transports, oui mais...

Dans la MRC de Roussillon, en raison de la configuration des villes qui favorisait l'étalement urbain et le tout-à-l'auto, c'est par un nouvel aménagement du territoire et une offre accrue de transport collectif qu'on va efficacement réduire le recours à l'automobile et le nombre de voitures sur les routes pour atteindre la cible de réduction des émissions de GES. Il faut miser sur des aménagements qui inciteront la population à délaissé leur voiture pour la majorité de ses déplacements. De remplacer les voitures à essence par des voitures hybrides ou complètement électriques n'est pas non plus la solution magique.

Pourquoi ? Parce que les ventes de véhicules électriques ne représentent encore qu'une faible proportion des ventes totales de voitures. Par ailleurs, la fabrication du véhicule et la production des batteries sont loin d'être écologiques, tout comme leur disposition en fin de vie. De plus en plus d'études montrent qu'une voiture électrique à sa sortie de l'usine a une empreinte carbone beaucoup plus lourde qu'un véhicule à essence. Une étude produite pour Hydro-Québec et comparant les deux types de véhicule, indique qu'en contexte québécois, une voiture électrique doit rouler au moins 150 000 km avant de présenter des avantages par rapport à la voiture à essence.²⁷

Toutefois, il est évident qu'un véhicule électrique produit beaucoup moins de GES en roulant comparativement à une voiture à essence, d'où l'intérêt de l'électrification des

²⁷ CIRAIG, [Comparaison des véhicules électriques et des véhicules conventionnels en contexte québécois](#),

transports, car il permet d'obtenir très rapidement une réduction des émissions dans le territoire mesuré. Mais ici, c'est un peu déplacer le problème. On réduit nos émissions, mais on provoque leur augmentation ailleurs dans le monde, surtout par la fabrication des véhicules et d'un grand nombre de ses composants, dont les fameuses batteries.

C'est pourquoi, il faut miser beaucoup plus sur une meilleure planification du territoire et le transport collectif.

PISTES D'ACTION :

- **Promouvoir l'électrification des véhicules municipaux et encourager l'installation de bornes de recharge.**

b) Le transport des marchandises

Les semi-remorques, trains routiers et camions lourds sont de grands émetteurs de GES. Selon un rapport du Comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec, « entre 1990 et 2021, les émissions des véhicules lourds ont augmenté de 44 % alors que les émissions totales du Québec ont diminué de 8,1 % »²⁸.

Ce type de circulation des marchandises a connu une croissance fulgurante. Les vitesses permises sur les autoroutes ont augmenté, ce qui accroît les émissions polluantes. La MRC de Roussillon en s'alliant aux autres MRC, aurait tout avantage à faire pression sur le Gouvernement du Québec pour exiger une baisse des limites de vitesse sur les autoroutes et routes collectrices. Cela aurait un double bénéfice : réduire la pollution et accroître la sécurité sur les axes routiers majeurs.

Par ailleurs, la MRC aurait également avantage à se pencher sur une réactivation du système de transport sur rail et de s'allier avec d'autres municipalités dont la CMM, pour réclamer le retour de ce mode de transport industriel et commercial. Il fut un temps en Montérégie ouest où les marchandises transitaient par train, un mode de transport beaucoup plus écologique que celui par camion.

²⁸ Gouvernement du Québec, Comité consultatif sur les changements climatiques, [Décarbonation du transport lourd de marchandises](#), 2023

PISTES D' ACTIONS :

- **Avec d'autres municipalités, faire pression sur le Gouvernement du Québec pour qu'il réduise la vitesse permise des camions lourds et de transport de marchandises à 100 km sur les grands axes routiers.**
- **Analyser la possibilité de réactiver en Montérégie Ouest certains corridors de transport ferroviaire pour les marchandises et ultimement les personnes.**

c) La mobilité active et le transport collectif

S'il faut repenser l'aménagement du territoire au chapitre du transport, cela implique également de repenser l'aménagement de la mobilité active et du transport collectif.

L'offre et la gestion du transport collectif n'est pas du ressort de la MRC de Roussillon. En attendant d'EXO une véritable politique de transport collectif pour favoriser les déplacements est-ouest en Montérégie, la MRC de Roussillon pourrait adopter des mesures pour accroître l'offre de transport de navettes ou de taxis-bus entre certaines municipalités et communautés rurales et les centres urbains. Elle pourrait promouvoir son utilisation en offrant ce service gratuitement aux personnes à faible revenu.

Quant à la mobilité active, l'achèvement d'un réseau de pistes cyclables ou multifonctionnelles doit être une priorité. La route verte inaugurée en grande pompe cet été est un bon début. Mais il faudrait la relier aux municipalités de Léry et de Châteauguay à l'ouest et à Candiac, LaPrairie, Saint-Mathieu et Saint-Philippe à l'est. Ce service pourrait être complémentaire à la bonification du transport collectif, puisque ce n'est pas tous les ménages qui peuvent utiliser un vélo pour se déplacer, surtout sur de grandes distances.

Comme le vélo ne se pratique que durant les mois cléments, et beaucoup moins en hiver, le réseau de pistes cyclables pourrait devenir un réseau de sentier de ski de fond l'hiver. De plus, une collaboration avec nos voisins de la Première Nation Kanienkehà : ka est essentielle afin de permettre à ce réseau de s'étendre entre les Villes de Châteauguay et de Sainte-Catherine, en longeant la voie maritime.

Une fois ce réseau complété, ou même avant, la MRC aurait tout avantage à mettre en place des stations de vélo-partage offrant également des vélos motorisés. Ce type de service payant favoriserait la mobilité active dans le territoire tout en encourageant de saines habitudes de vie.

PISTES D'ACTION :

- **Avec ou sans l'aide d'Exo, accroître l'offre de transport de navettes ou de taxis-bus entre certaines municipalités et communautés rurales et les centres urbains.**
- **Inciter les municipalités à inclure dans leur plan d'urbanisme un plan de mobilité active.**
- **Compléter le réseau de la route verte partout sur le territoire.**
- **Offrir un service de vélo-partage dans les municipalités qui accepteront d'y recevoir des stations.**

3.2 Décarbonation des bâtiments

Selon le Gouvernement du Canada, les bâtiments à eux seuls représentent 13 % des émissions de gaz à effet de serre du pays.²⁹ Voilà pourquoi il est primordial d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de s'attarder à leur construction et à l'utilisation des matériaux utilisés.

a) Le chauffage des bâtiments

Au chapitre du chauffage, l'abandon des énergies fossiles au profit de l'électricité est la solution la plus simple pour réduire l'empreinte environnementale des bâtiments. Toutefois, la pression sera énorme sur le réseau électrique et des solutions existent pour varier les sources d'énergie propres, comme les panneaux solaires, ou des procédés de récupération et de valorisation de la chaleur.

Certains voient dans le recours au gaz naturel dit renouvelable GNR une façon de réduire la pression sur le réseau électrique. C'est le pari que fait le gouvernement du Québec qui compte interdire le recours au gaz naturel de source fossile d'ici 2040, mais qui va continuer de permettre l'utilisation de ce gaz pour chauffer les nouveaux bâtiments.³⁰

²⁹ Gouvernement du Canada, *Émissions de gaz à effet de serre : facteurs et incidences*, avril 2023

³⁰ Radio-Canada, [Québec veut retirer les combustibles fossiles des bâtiments d'ici 2040](#), 18 novembre 2024

Or des études montrent que la production de ce type de gaz rencontre plusieurs obstacles, entre autres en raison du manque de biomasse³¹. À l'heure actuelle, seulement 1 pour cent de tout le gaz naturel au Québec est issu de la biomasse et les recherches montrent qu'il sera impossible d'avoir suffisamment de déchets organiques pour les besoins de production de GNR. Sans compter que ce gaz coûte beaucoup plus cher à produire que le gaz naturel de source fossile.

Des municipalités, comme Prévost et Montréal, ont décidé d'agir de façon proactive en interdisant les sources d'énergie fossile dans les nouveaux bâtiments. La MRC de Roussillon pourrait s'inspirer de ces exemples.

PISTES D'ACTION :

- **Viser par réglementation l'abandon d'ici 2040 de l'utilisation du gaz naturel dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.**
- **Promouvoir l'installation de panneaux solaires ou de fermes solaires.**
- **Obliger les entreprises lorsque possible à récupérer et valoriser leur production de chaleur.**

b) La construction des bâtiments

On peut réduire les émissions de GES produites par un bâtiment en portant attention aux matériaux utilisés pour sa construction ou sa rénovation.

Le ciment par exemple est un matériau peu écologique, les cimenteries produisant environ 8% de tous les GES dans le monde. Or des avancées intéressantes ont été faites depuis quelques années qui permettent de réduire l'empreinte carbone de ce matériau.³²

Le recours au bois dans la construction permet également de réduire l'empreinte écologique du bâtiment. Par ailleurs, le recours le plus possible à des matériaux recyclés ou revalorisés aident également à réduire l'empreinte carbone des travaux puisque on élimine toute l'empreinte de la production de ces matériaux et de leur transport.

³¹ Radio-Canada, [Gaz naturel renouvelable : le Québec a-t-il surestimé ses sources de biomasse?](#), 27 février 2024

³² Ecohabitation, [Révolution dans le monde du béton : avancées écologiques pour une construction durable](#), 13 septembre 2023.

On peut également adapter les bâtiments pour qu'ils soient plus résilients contre les inondations, les canicules ou les tempêtes, par des aménagements surélevés, sans sous-sol, avec des vitrages anti-grêle et des toits et murs végétalisés.³³ La pose de fenêtres à triple vitrage, leur orientation, des procédés de récupération des eaux usées ou de la chaleur sont autant de méthodes pour améliorer le bilan carbone des bâtiments.

PISTES D' ACTIONS :

- **Imposer des normes et exiger l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement dans toute nouvelle construction ou projet de rénovation.**
- **Réglementer l'utilisation d'appareils ménagers ou de chauffage utilisant une source d'énergie au gaz naturel fossile.**
- **Revoir les normes de construction pour imposer dans les nouveaux bâtiments des règles vertes : murs végétalisés et toits verts, vitrage pare-soleil, stores aux fenêtres, revêtements extérieurs et isolation emprisonnant la fraîcheur l'été et la chaleur l'hiver, dans les édifices plus massifs et hauts, thermopompes, échangeurs d'air et récupérateurs de chaleur.**
- **Imposer la norme LEED sur toute nouvelle construction industrielle et commerciale.**

3. APPLICATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Nous encourageons fortement la MRC à mettre en place un service spécifique au sein de son administration voué à l'application du plan climat et à l'accompagnement des municipalités qui entreprendront des actions dans ce sens. Nous suggérons ici une commission sur le climat.

Cette commission pourrait aider la municipalité régionale à effectuer la révision en profondeur du schéma d'aménagement et de son plan de développement de la zone agricole afin qu'ils reflètent les engagements de la MRC au chapitre de l'adaptation, de l'atténuation.

³³ Ouranos, "Guide d'adaptation des bâtiments aux changements climatiques", 2023.

Cette commission pourrait offrir de l'aide aux municipalités ayant moins de moyens pour effectuer le virage nécessaire.

Elle pourrait conseiller les élu.e.s sur différentes mesures et outils possibles pour réaliser les actions du plan climat.

Enfin, un rapport annuel de la commission sur le climat permettrait à tous les acteurs clé et à la population de jauger l'avancement de la réalisation du plan climat et des lacunes à corriger.

PISTES D' ACTIONS :

- **Créer une commission sur le climat chargée de voir à l'application du plan climat dans les onze municipalités et de les accompagner au besoin dans la mise en place des mesures d'adaptation, d'atténuation et de transformation nécessaires pour lutter efficacement contre les changements climatiques.**
- **Adopter une série d'indicateurs de suivi pour mesurer le succès des mesures d'adaptation, d'atténuation et de transformation nécessaires pour lutter efficacement contre les changements climatiques. En voici quelques-uns :**
 - **indicateurs de réduction des GES par secteur et sous-secteur (résidentiel (chauffage, matériaux, sources d'énergie diverses (solaire, éolien, etc.) commercial, institutionnel et industriel (chauffage, meilleures pratiques et processus, gestion et valorisation des déchets, etc.);**
 - **indicateurs de verdissement et d'élimination des îlots de chaleur (canopée, couvert forestiers, pourcentage de terrains, stationnements déminéralisés, etc.);**
 - **indicateurs de milieux naturels protégés, bénéficiant d'une certaine protection ou identifiés comme étant à soustraire à tout développement;**
 - **indicateurs de gestion de l'eau (pourcentage de protection des bandes riveraines, km de trottoirs ou pistes multifonctionnelles éponge et réduction (en km et \$\$) des besoins en séparation d'égout sanitaire et pluvial, récupérateur de bacs d'eau de pluie, réduction des besoins en irrigation grâce aux cultures intercalaires, état de la nappe phréatique et mesures de sa recharge, etc.);**

-indicateurs de services de proximité (distances à parcourir pour obtenir des services quotidiens) par quartier (noyau villageois, centre-ville, faubourg, quartier résidentiel bien délimité, etc.);

-indicateurs de justice environnementale (nombre de logements sociaux construits ou en chantier, accès à des espaces verts et îlots de fraîcheur à proximité de quartiers défavorisés, accès publics à des cours d'eau ou à des parcs comprenant des jeux d'eau, nombre de personnes bénéficiant de la gratuité du transport public, etc.).

CONCLUSION

Tout comme les pandémies, les crises du climat et de la biodiversité, provoquées par les changements climatiques sont une grande menace pour la santé de la population, mais également pour tout le vivant. La problématique vient du fait que, contrairement aux pandémies, cette crise s'étale sur une période beaucoup plus longue ce qui fait qu'on ne voit pas de manifestation quotidienne de sa dangerosité. Elle est toutefois aussi importante, et c'est pourquoi il est urgent qu'on s'y attaque efficacement partout. Il est temps que la MRC de Roussillon s'y attarde.

Il n'est pas trop tard pour agir, à commencer par une révision en profondeur du schéma d'aménagement. Car, on ne voit pas dans l'ébauche de révision du SAD d'avril 2025 un véritable tournant vers des collectivités plus viables et la vision d'une transformation nécessaire pour être efficacement dans l'action climatique.

Comme la plupart des centres urbains sur son territoire, la MRC de Roussillon doit mettre la lutte contre les changements climatiques au centre de son aménagement du territoire et de ses décisions. Et cette déclaration, inscrite dès les premières pages du nouveau SAD, doit être accompagnée d'un plan solide pour des collectivités et une économie vertes. Les nouvelles orientations en aménagement du territoire (OGAT) du gouvernement du Québec le dictent; le nouveau PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal en fait son cheval de bataille.

La MRC de Roussillon peut compter sur l'appui et l'aide de nombreux groupes citoyens et experts en urbanisme pour l'accompagner dans ce cheminement.

À cette fin, nous réitérons l'importance de lancer un vaste chantier de révision du SAD, piloté par une commission environnementale et qui permettrait à tous les acteurs clé et au public d'accompagner la démarche tout au long de son élaboration.

C'est en permettant cette concertation, que la MRC de Roussillon créera cette fierté et ce sentiment d'appartenance qu'elle aspire à susciter au sein de la population.

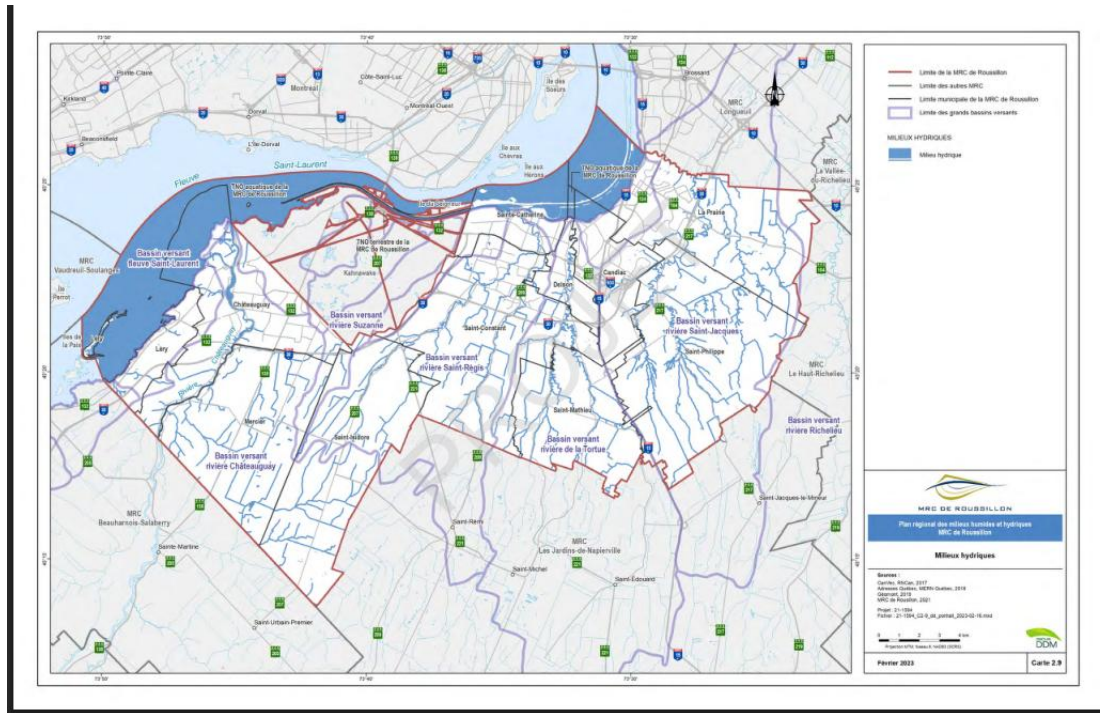
Remerciements

Boisés et écologie – Châteauguay tient à remercier les collaborateurs qui ont rendu possible la rédaction de ce mémoire : Anna Zeliszczak, Guy Turcotte et Chantal Payant.

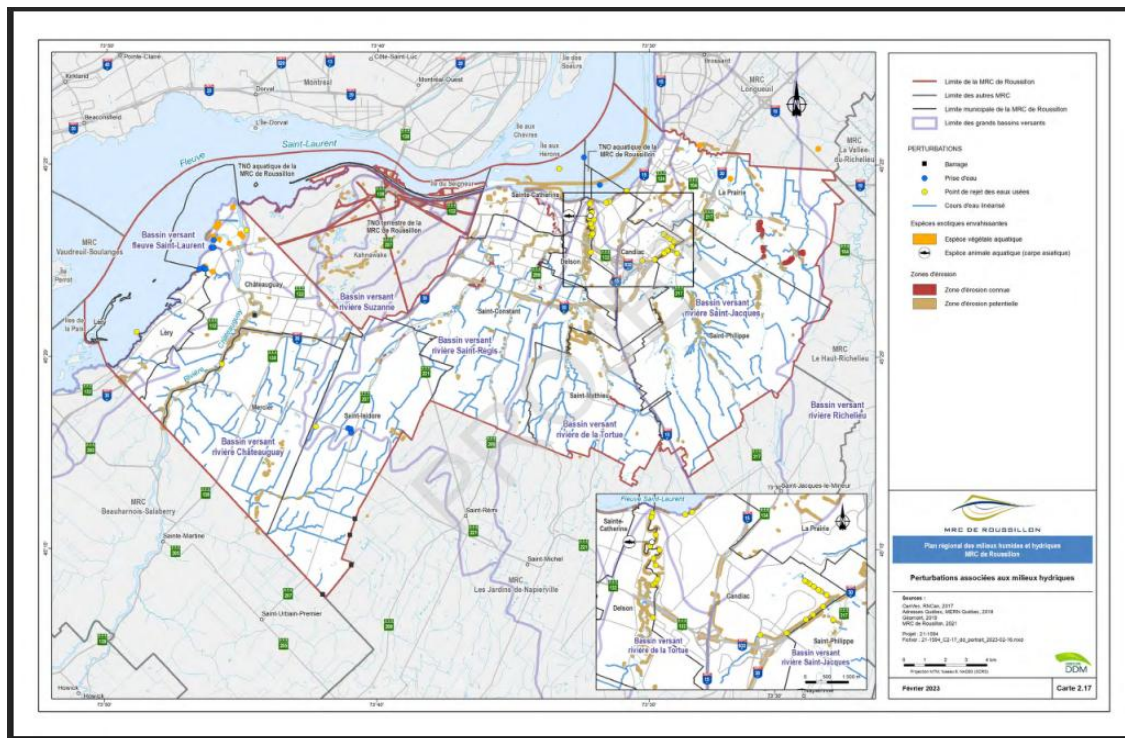
De nombreuses sources ont servi à la préparation du texte. Elles sont citées au fur et à mesure dans le document. Mais l'organisme Ouranos nous a grandement inspiré, notamment ces parutions :

- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/etiages-secheresses-impacts>
- <https://www.ouranos.ca/fr/donnees-climatiques-ouranos>
- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/etiages-secheresses-contexte>
- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/pluies-extremes-contexte>
- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/precipitations-contexte>
- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/temperatures-contexte>
- <https://www.ouranos.ca/fr/phenomenes-climatiques/vagues-de-chaleur-contexte>

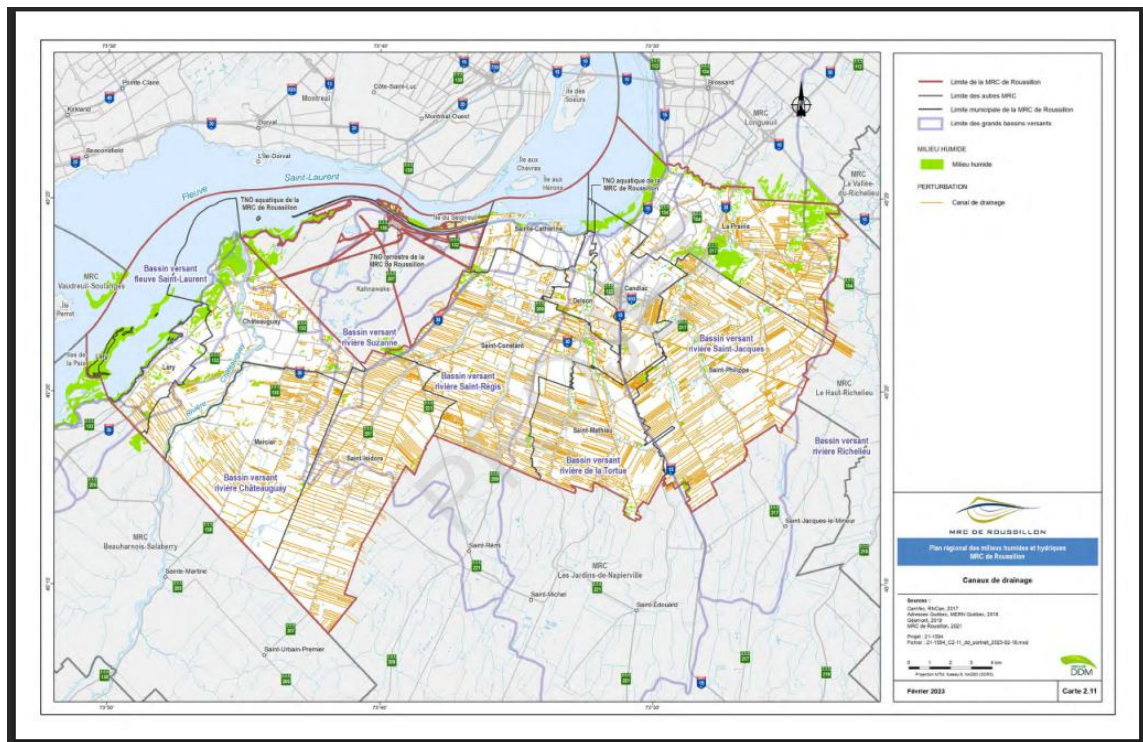
ANNEXE- CARTES



Carte 2.9 Milieux hydrologiques PRMHH P 46



Carte 2.17 Cours d'eau linéarisés P 75



Carte 2.11 Canaux de drainage PRMHH P 55

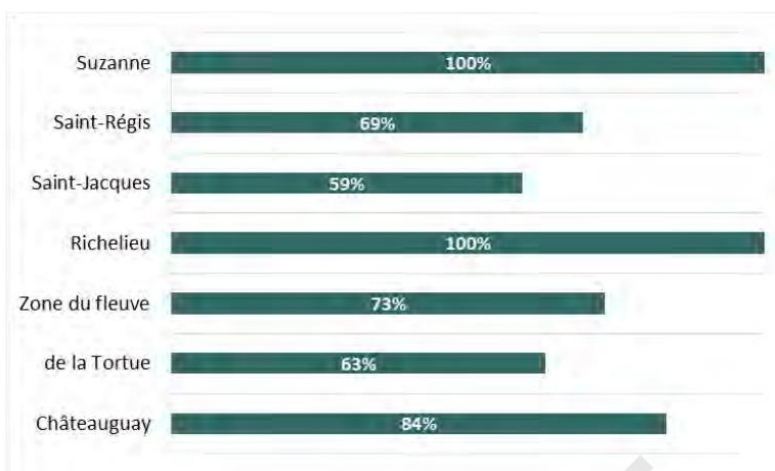


Figure 2.5 Pourcentage de cours d'eau linéarisés par bassin versant

Source : MRC de Roussillon projet de PRMHH.